

Lycée LAVOISIER – Mayenne

Projet d'évaluation 2021-2022

Préambule

Les enseignantes et enseignants du lycée Lavoisier, réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, débattu au lycée en conseil pédagogique, s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national. Il a pour but de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles.

Cadre général

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière. Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans.

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- Les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral ;
- Les évaluations permettent aux élèves de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;
- Pour les matières évaluées en contrôle continu, une commission d'harmonisation arrêtera les notes définitives.
- Une absence lors d'une évaluation pourrait, si l'enseignant le juge pertinent, donner lieu à une épreuve de remplacement dont les modalités peuvent différer de l'épreuve initiale.

Quelles évaluations pour le Baccalauréat ?

Les enseignements étudiés en classe de Première et de Terminale générale ou technologique font l'objet ou non d'épreuves terminales pour le baccalauréat.

Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales

- Français
- Philosophie
- Enseignement de spécialité 1
- Enseignement de spécialité 2
- Grand Oral

Enseignements obligatoires faisant l'objet d'un contrôle continu

- Enseignement de spécialité de Première
- Histoire-Géographie
- Langue vivante A
- Langue vivante B
- Enseignement scientifique (voie générale)
- Mathématiques (voie technologique)
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique

Evaluation spécifique de l'EPS : Contrôle continu en première et Contrôles en Cours de Formation en terminale

Enseignements optionnels

Les enseignements optionnels font l'objet d'un contrôle continu à l'exception de la DNL euro qui fait l'objet d'une épreuve terminale.

Sommaire

1. Arts-Plastiques et Cinéma-Audiovisuel	p.4
2. Education Physique et Sportive	p.5
3. Enseignement Moral et Civique	p.6
4. Enseignement scientifique	p.7
5. Enseignement technologique – Série STMG	p.8
6. Français	p.9
7. Histoire-Géographie	p.10
8. Humanités Littérature et Philosophie	p.11
9. Langues	p.12
10. Langues et Cultures de l'Antiquité – Latin	p.13
11. Mathématiques	p.14
12. Philosophie	p.15
13. Physique-Chimie	p.16
14. Sciences Economiques et Sociales	p.17
15. Sciences de la Vie et de la Terre	p.18

1 - Arts-Plastiques et Cinéma -Audiovisuel

[Retour au sommaire](#)

Dans **les enseignements artistiques**, l'évaluation régulière des compétences et connaissances visées par les programmes **de spécialité et d'option**, est conduite dans le cadre de situations variées relevant de la **pratique et de la culture artistiques**. Fondée sur l'observation et l'appréciation d'une pluralité de savoirs et de savoir-faire, l'évaluation est également attentive à l'esprit critique et aux capacités d'initiative, d'engagement, d'autonomie et de coopération que mobilisent les situations de projets. La moyenne du trimestre est construite à partir d'évaluations écrites ou orales, de la réalisation de projets individuels ou collectifs, de travaux proposés en classe ou hors la classe. Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise.

Les compétences disciplinaires évaluées en **arts plastiques** sont : pratiquer les arts plastiques de manière réflexive (expérimenter, produire, créer et mettre en œuvre un projet artistique individuel ou collectif) ; questionner le fait artistique ; exposer l'œuvre, la démarche, la pratique.

En **cinéma-audiovisuel**, l'élève acquiert des connaissances (esthétiques, culturelles, historiques, techniques) et développe des compétences (réflexives, analytiques et méthodologiques, artistiques, critiques) qui favorisent l'affirmation de son jugement et de sa pratique créative, individuelle ou collective.

2 - Education Physique et Sportive

[Retour au sommaire](#)

L'EPS a pour finalité de former un **citoyen** épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et **autonome** dans un mode de vie actif et solidaire.

L'évaluation en EPS s'effectue « au fil de l'eau », durant tout le cycle de l'activité support. Les élèves pourront avoir qu'une seule note dans une activité.

L'évaluation peut être adaptée en fonction de la situation particulière de chacun (certificat médical à l'appui).

Seule une dispense prolongée pourra impliquer l'absence de note.

L'EPS au Baccalauréat

L'EPS est évaluée au Baccalauréat en Contrôle en Cours de Formation, pendant l'année de terminale.

Trois activités seront évaluées, sur 3 sessions différentes.

Une session de rattrapage en fin d'année sera organisée pour les élèves ayant présenté un certificat médical, couvrant le jour de l'épreuve.

Les notes de trimestres (en 1^{ère} et terminale) constitueront le dossier pour Parcours Sup.

3 - Enseignement Moral et Civique

[Retour au sommaire](#)

L'Enseignement moral et civique (EMC) en classe de première et de terminale fait partie des enseignements contribuant au contrôle continu. Son évaluation prend en compte à la fois les horaires spécifiques consacrés à cet enseignement (18h sur l'année) et ses particularités didactiques. L'EMC accorde une large place au débat, au travail collectif, à la recherche documentaire sans oublier le sens critique et la réflexion individuelle. Des exercices, travaux écrits et/ou oraux, individuels et/ou collectifs permettront de valider l'acquisition des capacités définies dans le **BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.**

4 - Enseignement scientifique

[Retour au sommaire](#)

Evaluation pour le Baccalauréat

L'enseignement scientifique relève du contrôle continu

- en 1^{ière} : un coefficient 3 est attribué à la note (moyenne des trois trimestres) du contrôle continu
- en classe de Tle) : un coefficient 3 est attribué à la note (moyenne des trois trimestres) du contrôle continu (2.5 pour cette année)

L'Enseignement Scientifique vise à :

- Dispenser une formation scientifique générale tout en offrant un point d'appui pour les élèves qui poursuivent et veulent poursuivre des études scientifiques.
- Contribuer à faire de chaque élève une personne lucide, consciente de ce qu'est le monde et sa relation au monde, à faire de chaque élève un citoyen responsable,
- Contribuer au développement d'un esprit rationnel, autonome et éclairé en chaque élève
- Comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration
- Identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques
- Identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et sur l'environnement.

L'enseignement scientifique fait appel à des notions de mathématiques, de physique-chimie et de SVT.

En classe de première cette matière est assurée par un enseignant de physique-chimie et un enseignant de SVT tout au long de l'année.

En classe de terminale, cette matière est assurée par 3 enseignants au cours de l'année (mathématique, physique-chimie et SVT).

Des évaluations régulières des compétences et connaissances visées par les programmes de d'Enseignement Scientifique sont conduites dans le cadre de situations variées : écrites, orales, activités pratiques, individuelles, collectives, ...

Dans la mesure du possible, un devoir commun trimestriel d'une durée d'1 ou 2 h et une ou plusieurs activités évaluées au sein de chaque discipline.

Le niveau des attendus des devoirs en classe va évoluer au cours de l'année et induit une évolution des modalités (durée et/ou complexité).

Selon les choix opérés par l'enseignant, toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note. Le calcul de la moyenne trimestrielle résulte d'un nombre suffisamment représentatif de notes (à l'appréciation de l'enseignant) issues des évaluations.

5 - Enseignement technologique – Série STMG [Retour au sommaire](#)

Rappels :

Disciplines relevant d'une épreuve terminale pour le baccalauréat :

Droit Economie (*coefficient 16*)

Management, Sciences de gestion et numérique (*coefficient 16*)

Disciplines relevant du contrôle continu pour le baccalauréat :

Sciences de gestion et numérique (spécialité non présente en classe de terminale ; un *coefficient 8* est attribué à la note du contrôle continu)

Cadre général

Le niveau des attendus des devoirs en classe va évoluer au cours de l'année et induit une évolution des modalités (durée et/ou complexité).

Selon les choix opérés par l'enseignant, toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note.

Le calcul de la moyenne trimestrielle résultera d'un nombre suffisamment représentatif de notes (à l'appréciation de l'enseignant) issues des évaluations.

En cas d'absence de l'élève, il pourra lui être proposé une évaluation ultérieurement (à l'appréciation de l'enseignant).

Management en classe de première

L'enseignement de management en première établit les bases conceptuelles et méthodologiques du management qui seront réinvesties en terminale.

Des évaluations trimestrielles écrites ou orales, individuelles ou collectives sont menées par trimestre avec des activités supports variées.

Sciences de gestion et numérique en classe de première

L'objectif de l'enseignement de sciences de gestion et numérique est d'aborder la complexité organisationnelle en établissant les bases conceptuelles et méthodologiques des sciences de gestion qui seront réinvesties en terminale.

Des évaluations trimestrielles écrites ou orales, individuelles ou collectives sont menées par trimestre avec des activités supports variées.

Un étude de gestion sera élaborée, évaluée, et éventuellement soutenue par l'élève devant un enseignant de la discipline.

Droit et économie en première et terminale

L'évaluation des capacités du programme implique un travail à partir de corpus documentaires économiques et/ou juridiques.

Des évaluations trimestrielles écrites ou orales, individuelles ou collectives, qui porteront sur l'ensemble des thèmes étudiés, évoluent progressivement vers une forme conforme à la définition de l'épreuve du baccalauréat (mars de l'année de terminale).

Management, sciences de gestion et numérique en classe de terminale

Des évaluations par trimestre (dont celle de la démarche de projet) avec des situations d'évaluation variées évoluent progressivement vers une forme conforme à la définition de l'épreuve du baccalauréat (mars de l'année de terminale).

6 - Français

[Retour au sommaire](#)

Conformément à la note de service du 28 juillet 2021, la discipline de tronc commun « Français » n'est pas retenue pour le Contrôle Continu. Elle est évaluée par deux épreuves terminales, en fin de 1^{ère}.

Tout le cycle 2de-1^{ère} de français prépare à ces deux épreuves, en conformité avec les programmes d'enseignement (présentés sur le site internet du lycée, à la page « français »). Les différents types d'évaluations, ainsi que leur nombre, sont déterminés par l'enseignant dans le cadre de ces programmes. Il exerce sa pleine liberté pédagogique afin de préparer les élèves à l'examen sur le cycle 2de-1^{ère}, en fonction des exercices et compétences à maîtriser, de la période annuelle et de la progression des élèves.

7 – Histoire-Géographie

[Retour au sommaire](#)

Après concertation, l'équipe disciplinaire d'Histoire Géographie du Lycée Lavoisier poursuivra sa tâche d'évaluation dans le cadre légal du Code de l'Éducation nationale notamment dans le respect de la liberté pédagogique de chaque professeur (article Art. L. 912-1-1 du code de l'éducation).

Des évaluations écrites et/ou orales, individuelles et/ou collectives permettront de valider l'acquisition des compétences disciplinaires (voir BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 et BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019) visées en Histoire Géographie, EMC (lorsqu'elle est assurée par les enseignants d'Histoire Géographie) et spécialité Histoire Géographie Géopolitique Science Politiques abandonnée en fin de 1ère, selon l'article L 912-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 72.

8 - Humanités-Littérature-Philosophie

[Retour au sommaire](#)

L'enseignement de spécialité HLP est évalué en terminale par une épreuve finale en mars. Il n'est pas concerné par le contrôle continu. Les évaluations durant l'année de terminale viseront à mesurer l'acquisition de compétences nécessaires à cette épreuve.

Pour les élèves arrêtant la spécialité en fin de 1^{ère}, l'enseignement sera évalué en contrôle continu. Des évaluations écrites et orales, individuelles ou collectives, permettront de valider l'acquisition des compétences attendues dans la spécialité :

- Lecture et interprétation des textes
- Pratique de l'argumentation écrite et orale

Régulièrement, des évaluations significatives permettront de vérifier et d'attester de l'acquisition de ces compétences.

9 - Langues

[Retour au sommaire](#)

L'évaluation et les appréciations relevant de la compétence des professeurs, telle que prévue par le Code de l'Éducation, article L912-1-1., les enseignants de langues vivantes du lycée Lavoisier s'accordent sur les points suivants :

- ✓ Les élèves seront évalués dans des situations variées et selon diverses formes. En langues, des évaluations écrites et orales, individuelles ou collectives, permettront de valider l'acquisition des savoirs (vocabulaire, grammaire, phonologie, culture...) et compétences disciplinaires en compréhension orale, expression orale, compréhension écrite, expression écrite et interaction, en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement.
- ✓ Le calcul de la moyenne trimestrielle résultera d'un nombre suffisamment représentatif de notes (à l'appréciation de l'enseignant).
- ✓ Certaines évaluations pourront être communes à plusieurs classes.
- ✓ Selon les choix opérés par l'enseignant, toute évaluation ne donnera pas lieu systématiquement à une note et toutes les notes ne seront pas nécessairement intégrées dans la moyenne.
- ✓ Dans le cadre de la délivrance d'une attestation de langues, les terminales seront évaluées au troisième trimestre dans les 5 compétences langagières suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, expression écrite, expression orale en continu et expression orale en interaction.

10 - Option Langues et Cultures de l'Antiquité - Latin

[Retour au sommaire](#)

L'enseignement LCA Latin est concerné par le contrôle continu du baccalauréat en classes de Première et de Terminale. Par conséquent, la classe de Seconde est exclue du projet d'évaluation et l'enseignant exerce pleinement sa liberté pédagogique pour ce niveau. Pour les classes de Première et de Terminale, l'enseignant, en tenant compte des conditions matérielles d'enseignement (éventuelle réduction de l'horaire / regroupement de plusieurs niveaux), évalue les élèves en équilibrant autant que possible les évaluations, conformément au programme, dans les domaines suivants : connaissances grammaticales, traduction, analyse et interprétation littéraire. L'évaluation du Port-folio sera également intégrée au projet.

11 - Mathématiques

[Retour au sommaire](#)

- Les élèves seront évalués en cohérence avec les attendus des programmes de mathématiques.
- En fonction des objectifs poursuivis et selon les compétences évaluées, l'évaluation en mathématiques prendra plusieurs formes : devoirs surveillés avec ou sans calculatrice, devoirs en temps libre rédigés ou enregistrés, travaux de recherche individuels ou collectifs, travaux pratiques avec usage de logiciels, exposés à l'oral, etc...
Les écrits en classe peuvent prendre plusieurs formes : questions rapides, QCM, exercices avec questions intermédiaires, exercices à prise d'initiative, ...
La durée de ces évaluations pourra être variable.
- En cas d'absence à une évaluation, un devoir de rattrapage pourra être organisé si l'enseignant le juge nécessaire. La modalité de celui-ci pourra être différente de celle du devoir auquel l'élève aura été absent.
- Certains devoirs pourront être proposés aux élèves afin de leur permettre de s'entraîner ; ils seront évalués afin de leur permettre de se positionner dans l'acquisition de leurs apprentissages, mais ne donneront pas lieu à une note qui sera prise en compte pour le calcul de la moyenne.

12 - Philosophie

[Retour au sommaire](#)

Conformément à la note de service du 28 juillet 2021, la discipline « philosophie » en tronc commun n'est pas retenue pour le contrôle continu et sera évaluée lors d'une épreuve terminale et nationale.

L'enseignement de la philosophie a pour but de former le jugement critique des élèves et de les instruire par l'acquisition d'une culture philosophique initiale. Ces deux objectifs sont étroitement liés : le jugement s'exerce avec discernement quand il s'appuie sur des connaissances maîtrisées ; une culture philosophique initiale est nécessaire pour poser, formuler et tenter de résoudre des problèmes philosophiques. L'enseignement de la philosophie vise à développer chez les élèves le souci de l'interrogation et de la vérité, l'aptitude à l'analyse et l'autonomie de la pensée sans lesquels ils ne sauraient appréhender la complexité du réel.

L'évaluation de terminale durant l'année visera à mesurer l'acquisition des compétences propres au passage de cette épreuve terminale dans le cadre fixé par le programme. Les enseignants conservent, de ce fait, l'exercice de leur entière liberté pédagogique.

13 – Physique-Chimie

[Retour au sommaire](#)

Spécialité Physique-Chimie

Rappel : Evaluation pour le Baccalauréat

Les élèves suivant la spécialité jusqu'en **Terminale** passent une épreuve terminale (*coefficient 16*) composée d'une partie écrite (80 %) et d'une partie expérimentale (20 %)

Les élèves abandonnant la spécialité Physique-Chimie en **1ère** relèvent du **contrôle continu** (*La moyenne des trois trimestres de 1ère coefficient 8*).

Principe d'évaluation :

Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes de la spécialité Physique-Chimie. Les évaluations pourront être de nature variée : écrites, orales, expérimentales, individuelles ou collectives, etc..., et éventuellement communes à plusieurs classes.

Le calcul de la moyenne trimestrielle résulte d'un nombre suffisamment représentatif de notes (à l'appréciation de l'enseignant) issues des évaluations. Et autant que possible, la répartition des notes dans la moyenne trimestrielle sera :

Evaluation bilan (devoir sur table)	Activité expérimentale, documentaire ou orale, évaluation rapide de connaissances
60 %	40 %

Les compétences expérimentales pourront être évaluées dans des contextes variés mais pas forcément identiques d'un élève à l'autre.

Selon les choix opérés par l'enseignant, toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note.

14 - Sciences Economiques et Sociales

[Retour au sommaire](#)

Cadre général

Les enseignements de spécialité de SES en première font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le contrôle continu. Les enseignements de spécialité de SES en classe de terminale font l'objet d'une épreuve finale dans le cadre du baccalauréat.

Principes

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement de SES :
 - Evaluation de l'acquisition de connaissances liées aux objectifs d'apprentissage (concepts, faits, mécanismes)
 - Evaluation de la capacité à construire, collecter, traiter des informations et des données
 - Evaluation de la capacité à construire une argumentation structurée qui mobilise des connaissances et informations
- Les évaluations et les critères d'évaluation sont l'objet d'un travail de concertation.

15 - Sciences de la Vie et de la Terre

[Retour au sommaire](#)

Projet d'évaluation pour l'année scolaire 2021-2022

Rappel: Evaluation pour le Baccalauréat

Les élèves suivant la spécialité jusqu'en Terminale passent une épreuve terminale (coefficient 16) composé d'une partie écrite (80 %) et d'une partie expérimentale (20 %)

Les élèves abandonnant la spécialité SVT en 1ère relèvent du contrôle continu (La moyenne des trois trimestres de 1ère coefficient 8).

Disciplines relevant du contrôle continu pour le baccalauréat :

- **Enseignement scientifique** (classe de 1ière) - un coefficient 3 est attribué à la note du contrôle continu
- **Enseignement scientifique** (classe de 1le) - un coefficient 3 est attribué à la note du contrôle continu (2.5 pour cette année)
- **Spécialité SVT** pour les élèves l'abandonnant en 1ière- un coefficient 8 est attribué à la note du contrôle continu

Spécialité SVT

L'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre en première vise à :

- Dispenser une formation scientifique solide préparant à l'enseignement supérieur,
- Renforcer la maîtrise des connaissances scientifiques et des modes de raisonnement propres aux sciences,
- Assurer l'acquisition d'une culture scientifique et participe à la formation de l'esprit critique et à l'éducation civique.

Des évaluations régulières des compétences et connaissances visées par les programmes de spécialité Sciences de la Vie et de la Terre sont conduites dans le cadre de situations variées : écrites, orales, activités pratiques, individuelles, collectives, ...

Le niveau des attendus des devoirs en classe va évoluer au cours de l'année et induit une évolution des modalités (durée et/ou complexité).

Selon les choix opérés par l'enseignant, toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note. Le calcul de la moyenne trimestrielle résulte d'un nombre suffisamment représentatif de notes (à l'appréciation de l'enseignant) issues des évaluations.